



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Bordeaux, le 15 juillet 2021

**Lancement de la 2<sup>e</sup> édition de l'appel à projet « recyclage foncier des friches » en Nouvelle-Aquitaine**

Dans le cadre du plan France Relance et compte tenu du grand succès de la 1<sup>re</sup> édition du fonds friches, **l'État a décidé de porter à 650M€ l'enveloppe dédiée au recyclage des friches sur le territoire national**, dont un fonds friche à hauteur de 589 M€ consacrés au recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine, et pour des projets de requalification à vocation productive.

Ce fonds est entièrement réparti entre régions et fait l'objet d'appel à projets régionaux, pilotés par les préfets de région.

**L'enveloppe dédiée pour la 2<sup>ème</sup> édition de cet appel à projet en Nouvelle-Aquitaine pour le « recyclage foncier des friches » s'élève à 29,5M€ .**

Cet appel à projet vient en complément de celui de l'ADEME pour la «reconversion des friches polluées» dont la seconde édition est dotée au niveau national de 30 M€.

Comme pour la 1<sup>ère</sup> édition, les lauréats de l'appel à projet régional bénéficieront de subventions pour les projets d'aménagement de friches dont les bilans économiques sont déficitaires après prise en compte des subventions publiques, malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers d'équilibre. Pour être éligibles, les projets devront être suffisamment matures afin de permettre un engagement des crédits du fonds d'ici fin 2022.

Les aides du fonds friches s'adressent aux maîtres d'ouvrages des projets d'aménagement : collectivités, entreprises publiques locales, sociétés d'économie mixtes, bailleurs sociaux, opérateurs et établissements publics d'État ainsi qu'aux entreprises privées (sous conditions).

Pour rappel, lors du 1<sup>er</sup> appel à projet régional, qui s'est clôturé le 19 mars dernier, **66 projets ont été sélectionnés en Nouvelle-Aquitaine et ont été financés par le fonds friche à hauteur de 23 M€.**

Pour connaître les critères d'éligibilité et les modalités de dépôt des dossiers, consultez l'appel à projet régional sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr> – rubrique foncier

Les dossiers sont à déposer en ligne, en langue française au plus tard le 8 octobre 2021 à 18h00 sur la plate-forme dédiée : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-friches-recyclage-foncier-et-depollution-seconde-edition>

Pour tout renseignement, contacter votre interlocuteur en DREAL à l'adresse suivante:  
fonds-friches.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

**Bureau de la communication  
interministérielle**

Sophie Billa : 06 07 62 05 99

Agathe Nougé : 06 73 64 76 44

Tél. : 05 56 90 60 18 - pref-communication@gironde.gouv.fr

